



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
30 novembre 2021  
Français  
Original : anglais

**Première session ordinaire de 2022**  
31 janvier-4 février 2022, New York  
Point 6 de l'ordre du jour provisoire  
**Programmes de pays et questions connexes**

**Document de programme multipays pour la Barbade  
et les Caraïbes orientales (2022-2026)**

**Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération plurinationale des Nations Unies pour le développement durable . . . . .	2
II. Priorités du programme et partenariats . . . . .	5
III. Administration du programme et gestion des risques . . . . .	9
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme . . . . .	11
Annexe	
V. Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Barbade et les Caraïbes orientales (2022-2026) . . . . .	12



## I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération plurinational des Nations Unies pour le développement durable

1. Le bureau multipays du PNUD à la Barbade dessert 10 pays et territoires des Caraïbes orientales<sup>1</sup>, dont neuf font partie de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECS)<sup>2</sup>. Classés dans la catégorie des pays à revenu moyen supérieur ou à revenu élevé par la Banque mondiale, ces petits États insulaires en développement se caractérisent par une assise économique restreinte, une forte dépendance à l'égard du secteur touristique, des flux de financement du développement en baisse<sup>3</sup>, l'absence d'économies d'échelle, une forte dépendance à l'égard des importations, des secteurs judiciaires en retard, une marge de manœuvre budgétaire limitée, un endettement élevé et une grande vulnérabilité aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques. Neuf de ces pays ont désigné comme priorités nationales de développement : générer une croissance économique, promouvoir le bien-être humain et social et utiliser de façon durable leurs ressources naturelles. Dans tous les pays, la réponse à la pandémie de coronavirus (COVID-19) et le rétablissement de la situation sont une priorité absolue.

2. La vulnérabilité aux changements climatiques constitue le principal obstacle à la réalisation des objectifs de développement durable dans la région. Les efforts nationaux et régionaux visant à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter se sont intensifiés, notamment l'intégration stratégique des considérations relatives aux changements climatiques dans la politique et la planification du développement durable. Néanmoins, trois des sept pays des Caraïbes orientales sont toujours classés dans la catégorie des pays présentant un risque d'exposition élevé ou extrême aux changements climatiques<sup>4</sup>. Les chocs climatiques renforcent également les inégalités socio-économiques existantes, les groupes marginalisés étant disproportionnellement vulnérables aux chocs liés au climat. La gestion durable, la restauration et la conservation des ressources naturelles restent également des problèmes majeurs. Bien que 90 % de la région ait accès à l'électricité, près de 90 % de l'énergie primaire provient de produits pétroliers importés, ce qui entraîne des prix élevés et volatils<sup>5</sup> et des émissions continuellement importantes de gaz à effet de serre par habitant.

3. Les flux relatifs de financement du développement dans la région ont également diminué, représentant 1,1 % du total des flux vers l'Amérique latine et les Caraïbes au cours des dix dernières années, soit moins de la moitié du ratio des décennies précédentes.

<sup>1</sup> Anguilla, Antigua-et-Barbuda, la Barbade, les Îles Vierges britanniques, le Commonwealth de Dominique, Saint-Kitts-et-Nevis, la Grenade, Montserrat, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les Grenadines.

<sup>2</sup> L'Organisation des États des Caraïbes orientales est une organisation internationale intergouvernementale qui se consacre à l'intégration régionale dans les Caraïbes orientales. Antigua-et-Barbuda, le Commonwealth de Dominique, la Grenade, Montserrat, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines sont membres à part entière ; Anguilla, les Îles Vierges britanniques, la Martinique et la Guadeloupe sont des membres associés.

<sup>3</sup> Les données sur l'aide publique au développement nette et l'aide publique reçue (Banque mondiale) indiquent que les flux de financement vers la région ont représenté 1,1 % du total des flux vers l'Amérique latine et les Caraïbes au cours des dix dernières années, soit moins de la moitié du ratio des décennies précédentes.

<sup>4</sup> Société andine de développement, indice de vulnérabilité aux changements climatiques en Amérique latine et dans les Caraïbes, 2014.

<sup>5</sup> McIntyre, A. et al, « Caribbean Energy: Macro-Related Challenges », document de travail du Fonds monétaire international, 8 mars 2016.

4. Les femmes sont confrontées à des inégalités structurelles en matière d'accès au capital et à d'autres ressources, à des écarts de rémunération persistants et à une répartition très inégale du travail domestique non rémunéré<sup>6</sup>. Bien que les données soient très limitées, les évaluations dans la région soulignent l'incidence endémique de la violence fondée sur le genre, avec des taux de violence au sein du couple de 46 % en moyenne dans les pays ayant soumis un rapport. Les taux de chômage sont également disparates, touchant davantage les femmes dans de nombreux secteurs et contribuant à une vulnérabilité accrue des jeunes hommes à la violence des gangs, à la criminalité et à l'incarcération<sup>7</sup>. Du fait de l'insuffisance des données sur la vulnérabilité, il est difficile d'approfondir les recherches sur les besoins différenciels et les impacts des chocs, mais les deux pays pour lesquels des données sont disponibles – la Barbade et Sainte-Lucie – se classent respectivement au 56<sup>e</sup> et au 90<sup>e</sup> rang dans l'indice d'égalité des genres, ces inégalités contribuant à environ 17 % des écarts dans la réalisation des objectifs de développement durable.

5. Le PNUD reconnaît que les personnes handicapées et les communautés de personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queers et intersexes (LGBTQI+) mises en évidence dans l'analyse commune multipays des Caraïbes représentent des populations vulnérables en raison des normes juridiques socioculturelles discriminatoires de la région. Le PNUD inclura les voix des personnes handicapées et des personnes LGBTQI+ dans les consultations visant à mettre en œuvre le programme multipays.

6. Au cours du programme précédent, le PNUD a apporté une valeur ajoutée au développement de la région dans les domaines de la protection sociale, des services de qualité et des possibilités économiques durables en introduisant de nouvelles méthodes pour examiner la pauvreté au-delà du revenu ; renforcé son appui aux questions liées à l'économie bleue, offert une assistance technique, fourni une aide à la subsistance et apporté son appui au secteur de la santé en réponse à la COVID-19. L'adaptation aux changements climatiques, la réduction des risques de catastrophe et l'énergie propre et durable ont été renforcées lors des efforts de reprise et de reconstruction déployés après l'ouragan. Les outils et les meilleures pratiques en matière d'alerte rapide, de planification et de suivi des mesures d'adaptation et d'atténuation sensibles au genre ont été améliorés. L'utilisation des énergies renouvelables et des pratiques d'efficacité énergétique a progressé grâce à des projets pilotes qui ont amélioré la résilience des communautés. En ce qui concerne la conservation et la restauration des ressources naturelles et des écosystèmes, le PNUD a renforcé les capacités communautaires en matière de gestion durable des ressources naturelles et a encouragé les bonnes pratiques afin d'atténuer le risque de comportements contre-productifs. L'accès à la justice, à la protection, à la sécurité et à la sûreté des citoyens ont été améliorés grâce au renforcement des capacités nationales de collecte de données pour les institutions chargées de la lutte contre la criminalité et de l'État de droit et au soutien de l'enregistrement numérique des incidents dans les commissariats de police.

7. Plus de 11 000 personnes ont bénéficié des échanges de coopération Sud-Sud et triangulaire du PNUD avec le Belize, la Chine, Cuba, l'Inde et la Jamaïque, notamment d'une assistance technique et financière dans le cadre de grands travaux d'infrastructure post-ouragan et d'interventions sur le système de santé liées à la COVID-19.

8. L'évaluation indépendante du programme de pays a montré que la grande expertise du PNUD en matière de gestion des risques de catastrophe le place à l'avant-

<sup>6</sup> PNUD, série de rapports sur l'évaluation de l'impact humain et économique, 2020.

<sup>7</sup> Données de l'indice de développement humain ajusté aux inégalités, 2020.

garde de la prévention des catastrophes, de la réponse et des efforts de relèvement par l'aide à la subsistance, la continuité des activités des petites entreprises et la reconstruction durable et résiliente. Le PNUD continuera à appliquer cette expertise unique tout en intégrant l'égalité des genres et la réduction de la pauvreté dans les interventions d'adaptation aux changements climatiques et la gestion des risques de catastrophes.

9. L'évaluation a confirmé les succès du PNUD dans les travaux de renforcement des capacités dans de multiples domaines de développement, notamment l'économie bleue, la gestion des risques de catastrophe, l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques, la prévention des crimes et de la violence et l'accès à la justice. L'aide à la subsistance des femmes urbaines et rurales, des populations autochtones, des personnes âgées, des jeunes non scolarisés et des personnes handicapées restera une priorité pour le PNUD.

10. L'évaluation a également souligné que des progrès plus importants auraient pu être réalisés en ce qui concerne le fait de ne laisser personne de côté, la qualité des services et les possibilités économiques durables grâce à des capacités techniques accrues dans certains domaines ; un approvisionnement plus efficace ; des conceptions de projets plus pragmatiques ; l'amélioration des données de base et du suivi systématique. Ces leçons ont été validées par l'analyse commune multipays, qui a souligné que l'urgence climatique et la disponibilité des données étaient deux des trois principaux problèmes dans la sous-région. Ces questions sont directement liées, car les lacunes en matière de données rendent difficile la réalisation d'une analyse solide pour informer la planification de l'atténuation et de l'adaptation. En outre, le manque de données nuit à la prise de décision dans de nombreux domaines, notamment la réduction des risques de catastrophe, la prévention de la criminalité et la réduction de la pauvreté.

11. Les pays ont reconnu ces problèmes, soulignant la nécessité de renforcer les capacités techniques, la collecte et l'analyse des données dans les plans de développement nationaux et sectoriels. Ces plans reflètent également une large hiérarchisation de la réponse aux changements climatiques, notamment en ce qui concerne la formulation de plans d'adaptation nationaux et sectoriels, de plans d'action d'atténuation appropriés au niveau national, de stratégies d'économie bleue, de politiques et de plans énergétiques nationaux et de liens avec les plans régionaux, notamment le plan de mise en œuvre régional relatif aux changements climatiques de l'OECS pour les Caraïbes orientales.

12. Le programme proposé englobe la contribution du PNUD au Plan-cadre de coopération plurinationale des Nations Unies pour le développement durable 2022-2026 pour la sous-région des Caraïbes. Le Plan-cadre de coopération s'est inspiré de l'analyse commune multipays, de la consultation et de la validation avec les parties prenantes des gouvernements, de la société civile, du secteur privé et des agences régionales et reflète la hiérarchisation et l'agrégation des problèmes de développement multidimensionnels communs auxquels la sous-région est confrontée. L'objectif est de parvenir à un redressement inclusif, durable et complet après la COVID-19 tout en remettant les pays sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable<sup>8</sup>. Le PNUD contribuera directement à ces piliers du cadre : a) la résilience économique et la prospérité partagée ; b) la résilience aux changements climatiques et la gestion durable des ressources naturelles ; c) la sécurité, la justice et l'État de droit.

---

<sup>8</sup> Vision de haut niveau du Plan-cadre de coopération telle qu'énoncée dans son document de théorie du changement.

13. Le programme a été développé à partir d'une triangulation de données empiriques provenant d'évaluations antérieures du PNUD, d'examen de documents de stratégie de développement du gouvernement, d'une enquête inclusive auprès des parties prenantes et d'un atelier de validation multinational participatif. Le programme est aligné sur le plan stratégique 2022-2025 du PNUD, et plus particulièrement sur les résultats 1 (accélération de la transformation structurelle, en particulier les transitions verte, inclusive et numérique) ; 2 (personne n'est laissé pour compte, centré sur l'accès équitable aux opportunités et une approche de l'agence humaine et du développement humain basée sur les droits) ; et 3 (résilience construite pour répondre à l'incertitude et au risque systémique).

14. Le PNUD appliquera les leçons tirées de l'évaluation du programme de pays en utilisant une approche inclusive et sensible au genre qui s'appuie sur la consultation des parties prenantes et le principe de ne laisser personne de côté. Le PNUD travaillera avec des acteurs étatiques et non étatiques dans chaque phase du cycle du projet. Cette démarche renforcera l'adhésion et l'appropriation des projets. Le PNUD continuera à rationaliser les processus internes et à réduire les goulets d'étranglement pour améliorer l'efficacité de toutes les opérations, y compris les achats.

15. Le PNUD soutiendra la consolidation de la démarche « une économie bleue pour des îles vertes » par la diversification économique, la création d'emplois durables et la résilience. Les principaux éléments seront la transformation numérique au sein des gouvernements et du secteur des micro, petites et moyennes entreprises (MPME), le déploiement de sources alternatives d'énergie propre et la promotion d'une gestion durable des ressources nationales pour créer une résilience et une prospérité partagée dans les Caraïbes. Les solutions locales seront complétées par des échanges mondiaux sur les connaissances acquises et les meilleures pratiques de développement émergentes, le tout dans le cadre d'une approche de portefeuille coordonnée.

16. Pour accroître les financements disponibles et tirer parti d'une expertise technique diversifiée en vue de surmonter les contraintes qui pèsent sur la croissance, le bureau multipays élargira les partenariats avec les institutions financières internationales (IFI) ; des agences régionales telles que la Communauté des Caraïbes (CARICOM), l'Agence caribéenne de gestion des urgences en cas de catastrophe (CDEMA) et l'OECS ; le milieu universitaire régional et international ; les organisations de la société civile ; les donateurs bilatéraux et le secteur privé. Le PNUD collaborera avec les donateurs et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale du travail, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Programme alimentaire mondial et d'autres partenaires du système de développement des Nations Unies pour déployer un soutien consultatif, des ressources humaines ou financières afin d'atteindre des résultats programmatiques communs. Cette approche multipartite permet d'harmoniser la mise en œuvre efficace du programme dans un environnement collaboratif.

## II. Priorités du programme et partenariats

17. Le programme concentre les efforts du PNUD sur : a) l'amélioration et la promotion d'une prospérité partagée et d'un redressement résilient qui renforce les capacités nationales et communautaires à répondre aux chocs et à s'en remettre ; b) l'amélioration de la capacité d'adaptation des institutions et des communautés des Caraïbes pour une gestion des risques de catastrophes inclusive et sensible au genre, l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation, et le développement

durable de l'économie bleue ; et c) l'amélioration des systèmes, des politiques et des capacités de bonne gouvernance dans l'ensemble du secteur de la justice afin de soutenir l'État de droit, de réduire la criminalité, d'autonomiser les survivants, les femmes et les autres groupes vulnérables et de renforcer l'accès à une justice égale, fiable et rapide.

**Domaine prioritaire 1 (pilier 1 du Plan-cadre de coopération plurinational des Nations Unies pour le développement durable) : résilience économique et prospérité partagée**

18. Si des politiques et des stratégies sont élaborées et mises en œuvre pour le maintien des moyens de subsistance, la croissance des petites entreprises, les solutions pilotes innovantes de l'économie bleue et le développement des capacités de production de données pour la résilience économique et la transformation numérique, alors les économies seront plus résistantes aux impacts des risques naturels et autres.

19. Le PNUD réunira les agences régionales et les ministères responsables de la lutte contre les changements climatiques, des finances, de la planification, de l'économie bleue, de la numérisation et du tourisme, ainsi que les mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des sexes, les agences des Nations unies et les entités privées, afin de soutenir la numérisation et la diversification économique. Le PNUD encouragera les interventions participatives axées sur le développement, en donnant la priorité au maintien de l'emploi, à l'esprit d'entreprise, à la croissance des entreprises et à l'innovation par l'application de méthodologies et d'approches de développement de pointe ciblant les entreprises appartenant aux jeunes et aux femmes dans les secteurs clés. Le PNUD donnera la priorité au soutien des MPME dirigées par des femmes en fournissant un soutien technique et opérationnel lié à la transformation numérique, en se concentrant sur le développement du commerce électronique et du marketing numérique. Cette approche sera également appliquée pour développer l'administration en ligne et renforcer les capacités institutionnelles afin de créer des cadres réglementaires, des systèmes et des politiques favorables à la transformation numérique nationale. Les partenariats existants avec les universités et le monde académique, notamment l'Université des Antilles, seront renforcés afin de soutenir la croissance des économies bleues et le maintien des emplois par les entreprises.

20. Le PNUD soutiendra les capacités nationales et régionales en termes d'évaluation et d'analyse des risques économiques dans les secteurs de l'agriculture et du tourisme en élargissant l'ensemble des politiques nationales et des stratégies au niveau des entreprises de façon à minimiser les impacts des chocs. Le PNUD continuera d'appuyer la mise en commun d'informations, la conception de programmes et le soutien à la mise en œuvre tout en veillant à ce que les activités soient alignées sur les priorités nationales. Le PNUD continuera à diriger le pilier 3 du plan multisectoriel sous-régional pour la réponse à la pandémie de COVID-19, en élargissant son travail de résilience économique en réponse aux besoins émergents des pays.

21. Le PNUD s'appuiera sur l'expertise des réseaux d'apprentissage et travaillera directement avec les parties prenantes locales pour piloter et élargir des solutions inventives dans le domaine de l'économie bleue. En collaboration avec des partenaires tels que la FAO, le PNUE et les institutions financières internationales, le PNUD développera la filière des programmes d'économie bleue et créera des mécanismes nationaux et régionaux qui augmenteront la disponibilité de l'assistance technique, financière et partenariale pour les programmes d'économie bleue qui encouragent les investissements innovants et catalytiques.

**Domaine prioritaire 2 (pilier 3 du Plan-cadre de coopération plurinational des Nations Unies pour le développement durable) : résilience aux changements climatiques et gestion durable des ressources naturelles**

22. Si les mesures visant à améliorer les capacités d'adaptation et d'atténuation des risques et des impacts des changements climatiques aux niveaux national et local sont renforcées, et si les institutions et les systèmes responsables de la gestion des risques de catastrophe sont renforcés en tenant compte de la dimension de genre, alors la santé des écosystèmes, la biodiversité et les infrastructures essentielles seront préservées et la résilience climatique globale de la région sera renforcée.

23. Le PNUD mobilisera des ressources provenant de fonds verticaux et d'autres partenaires et en collaboration avec divers ministères responsables des changements climatiques, de la gestion des risques de catastrophes, de l'environnement, de l'économie bleue, de la gestion des ressources naturelles, de l'égalité des genres, des départements statistiques nationaux, des finances et de la planification économique et travaillera avec la CARICOM, le CDEMA et d'autres organismes pour renforcer les institutions nationales en intégrant des actions, des stratégies et des politiques de gestion des risques de catastrophes et d'adaptation aux changements climatiques tenant compte de la dimension de genre. Le renforcement des capacités, la gestion des connaissances et la collecte de données seront soutenus par l'Université des Antilles, notamment les capacités de recherche, de collecte de données et d'expertise. Le PNUD remplira son mandat de coordonnateur en facilitant le dialogue et les échanges entre les partenaires et toutes les parties prenantes qui s'efforcent de répondre aux priorités nationales en matière de changements climatiques et de gestion des ressources naturelles.

24. Le PNUD encouragera une approche intégrée de la gestion durable et de la restauration/conservation des ressources naturelles et des écosystèmes, en intégrant l'égalité des genres et en donnant la priorité aux plus vulnérables. Ces actions concerneront notamment la régénération des récifs coralliens, la conservation de la biodiversité, la gestion des zones protégées, la gestion des ressources en eau et la restauration des terres, des côtes et du milieu marin. Le PNUD encouragera une approche inclusive et intégrée afin de veiller à ce que les stratégies d'adaptation à long terme soient inclusives et qu'elles soient prises en charge par les pays et les communautés. Le PNUD travaillera en étroite collaboration avec les autorités nationales et les organisations de la société civile afin d'augmenter la représentation des femmes, des jeunes, des populations autochtones et des autres groupes vulnérables dans les organes de décision sur les changements climatiques et la gestion des ressources naturelles. Le PNUD maintiendra le Programme de microfinancements du Fonds pour l'environnement mondial, qui est tenu en haute estime, en mettant l'accent sur les initiatives environnementales communautaires. Le PNUD encouragera l'efficacité en matière de gestion des connaissances et de renforcement des capacités.

25. Le PNUD travaillera en étroite collaboration avec les ministères responsables des questions relatives aux changements climatiques, à l'environnement et à la gestion des ressources naturelles, des finances, de la planification économique et du développement communautaire, ainsi qu'avec les institutions financières internationales, afin de renforcer les capacités des gouvernements à aligner les objectifs de résilience climatique sur les flux de financement et à mobiliser de nouvelles ressources par l'intermédiaire du secteur privé, de partenariats public-privé, d'activités de réduction du risque et de financements mixtes, afin de développer l'utilisation d'énergies propres, abordables et durables, de promouvoir une agriculture intelligente face au climat et une utilisation durable des ressources naturelles. Cela permettra de garantir que les objectifs de l'économie bleue et verte sont mis en œuvre



et gérés efficacement afin de renforcer la résilience des personnes et des communautés.

26. Le PNUD soutiendra le développement et la révision de la législation en vue de soutenir la transition juste de l'utilisation des combustibles fossiles en collaboration avec les gouvernements nationaux et les champions des changements climatiques. Le programme aidera les pays à réviser leurs contributions déterminées au niveau national de manière à y inclure les considérations relatives à l'économie bleue et à refléter les objectifs mettant en évidence les émissions de gaz à effet de serre et les secteurs ajoutés et d'appuyer ainsi une plus grande ambition alignée sur l'Accord de Paris. Les plans de mise en œuvre visant à définir les contributions déterminées au niveau national comprendront une combinaison de mécanismes d'adaptation accrus et de domaines de co-mitigation qui permettra d'améliorer la résilience nationale et régionale aux changements climatiques. Ces plans seront appuyés par des mécanismes de financement et d'investissement stratégiquement conçus pour mobiliser des fonds du secteur privé et des sources internationales. Le programme contribuera à combler le déficit énergétique en collaborant avec des agences, notamment l'Agence internationale pour les énergies renouvelables, afin de soutenir une ambition accrue en matière d'énergies renouvelables dans le cadre d'une transition énergétique à faible émission de carbone et d'une relance verte après la COVID-19.

27. En collaboration avec les agences de développement, les partenaires nationaux et les organismes régionaux, le PNUD aidera les pays à adapter et à mettre en œuvre des systèmes de gestion des risques de catastrophes conformément aux stratégies/cadres nationaux, régionaux et internationaux. Il s'agira notamment d'investir dans les composantes essentielles de la préparation, du rétablissement et de la résilience, telles que l'évaluation des risques, la planification du rétablissement et le renforcement de la résilience ; de faciliter l'élaboration de programmes de gestion des risques de catastrophes holistiques et novateurs qui mettent l'accent sur une réflexion originale, de nouvelles méthodes de travail et une augmentation des connaissances et des capacités de planification. La gestion des risques de catastrophe et les programmes tenant compte de la dimension de genre seront au cœur des activités menées dans ce domaine prioritaire, les initiatives prévues continuant à renforcer les liens entre les programmes de gestion des risques de catastrophe et d'adaptation aux changements climatiques, aux niveaux national et régional. Une approche participative, tenant compte des questions de genre et fondée sur les droits humains sera utilisée, en accordant une valeur particulière à la collecte collective des points de vue des plus vulnérables.

**Domaine prioritaire 3 (pilier 4 du Plan-cadre de coopération plurinationale des Nations Unies pour le développement durable) : sécurité, justice et État de droit**

28. Si la bonne gouvernance et les systèmes d'État de droit sont renforcés, ainsi que l'amélioration des capacités techniques régionales, nationales et locales pour gérer les incidences de la criminalité dans l'ensemble du secteur de la justice, alors les taux de criminalité, y compris la violence domestique et d'autres formes de crimes violents, seront réduits et les victimes, les survivants et les auteurs des crimes auront un meilleur accès à la justice.

29. Le PNUD s'appuiera sur son expertise dans la mise en place de systèmes et le renforcement des capacités des forces de police dans toute la région, ainsi que sur son expérience en matière de rassemblement des parties prenantes régionales, afin de réunir les ministères de la justice, les bureaux du ministère public, les magistrats/juges et le personnel des tribunaux, les commissaires de police et les



officiers de police, les agents pénitentiaires, les départements de probation, les associations d'avocats, les départements de statistiques, les organisations de la société civile et les partenaires du développement en vue de soutenir et de promouvoir l'état de droit, la numérisation des systèmes de gestion des affaires et d'évaluation, tout en mettant l'accent sur la réduction des goulets d'étranglement administratifs et techniques. Le PNUD appliquera les enseignements tirés des expériences passées et les bonnes pratiques grâce à l'échange de connaissances Sud-Sud et à l'innovation politique rendus possibles par son offre pour les petits États insulaires en développement et par le Réseau politique mondial.

30. Le PNUD approfondira les partenariats de collaboration avec les mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des genres, les organisations de la société civile, l'UNICEF, l'ONU-Femmes, les organisations régionales, les universités et d'autres partenaires de développement afin d'augmenter les capacités nationales et communautaires en matière de collecte et d'analyse des données en personne et par des moyens technologiques. Le PNUD travaillera avec ces parties prenantes pour renforcer les cadres politiques et les plans d'action nationaux relatifs à la prévention de la violence fondée sur le genre et à l'intervention y afférente et pour soutenir une gouvernance efficace, inclusive, sensible au genre et responsable.

31. Sur la base des conclusions et des recommandations d'un examen du secteur de la justice<sup>9</sup>, le programme adoptera une approche basée sur l'exploration et tenant compte des questions de genre pour répondre à la criminalité, en aidant les pays à développer, à hiérarchiser et à piloter de nouvelles méthodes de travail, notamment en développant l'utilisation de mesures alternatives de réponse à la criminalité, non privatives de liberté, qui réduisent les taux d'incarcération, mettent l'accent sur la réhabilitation et réduisent la récidive. En collaboration avec l'OECD, la Cour suprême des Caraïbes orientales et d'autres partenaires régionaux, le PNUD aidera les pays à déterminer quelles interventions de déjudiciarisation portent des fruits au niveau national et communautaire et peuvent être reproduites pour réduire la charge sur le système judiciaire officiel et améliorer l'accès à la justice.

### III. Administration du programme et gestion des risques

32. Le bureau multipays anticipe les risques environnementaux, sociaux et financiers et les risques en matière de ressources humaines et liés à la COVID-19 dans la mise en œuvre du programme. Le bureau appliquera la politique et le système de gestion des risques de l'entreprise du PNUD pour s'assurer que son travail respecte les principes de ne laisser personne de côté, les droits de l'homme, l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, la durabilité et la résilience et la responsabilité dans l'ensemble du programme.

33. Le risque que des projets soient bloqués en raison de catastrophes naturelles est une réalité dans les Caraïbes. Les risques socio-économiques associés à la pandémie de COVID-19 sont importants et présentent de nouveaux obstacles à la réalisation des objectifs de développement durable, notamment en raison des impacts disproportionnés sur les moyens de subsistance des femmes et des autres groupes vulnérables. Ces risques créent également des possibilités pour le PNUD de tirer parti de son rôle de rassembleur, en réunissant des partenaires nationaux et régionaux pour explorer de nouvelles stratégies de financement innovantes et des approches systémiques globales afin de faire face à de multiples risques simultanément. Le PNUD continuera d'agir en tant qu'intégrateur au sein de l'équipe sous-régionale des Nations Unies, notamment en surveillant les impacts socio-économiques de la

<sup>9</sup> PNUD, Caribbean justice : a needs assessment of the judicial system in nine countries, 2020.

COVID-19, en dirigeant la réponse économique du système de développement des Nations Unies et en fournissant des contributions techniques pour la conception des activités de relèvement national.

34. Le PNUD adoptera une démarche participative et systémique dans ses processus de développement de projets, en faisant participer les communautés, les groupes vulnérables et les principaux partenaires de développement à toutes les étapes du cycle de projet, notamment en travaillant avec la société civile pour renforcer les avantages des interventions innovantes. Une stratégie de communication inclusive avec les parties prenantes sera appliquée.

35. Il ne faut pas sous-estimer le risque social que représentent les doléances dans la mise en œuvre des projets. Le PNUD veillera à ce qu'un mécanisme de réponse aux parties prenantes soit en place, informé par une analyse complète des parties prenantes et un plan d'engagement transparent.

36. Pour répondre aux doléances sociales et environnementales négatives des institutions, des communautés et des bénéficiaires, le PNUD établira, avec ses homologues nationaux, des mécanismes de règlement des doléances pour répondre aux préoccupations. Le bureau multipays continuera d'intégrer les procédures opérationnelles standard du PNUD sur les normes sociales et environnementales dans sa gestion de l'atténuation des risques et dans son principe consistant à « ne pas nuire ».

37. Le PNUD reconnaît que les capacités limitées en matière de ressources humaines constituent un risque qui peut entraver les progrès des pays vers la réalisation des objectifs de développement durable. À ce titre, le bureau multipays soutiendra ses homologues nationaux en renforçant leurs capacités et en mettant à leur disposition des personnes ressources techniques lorsque cela sera possible, en s'associant avec les institutions universitaires régionales pour soutenir les bureaux nationaux.

38. Le ralentissement de l'économie mondiale dû à la pandémie de COVID-19 présente un risque en termes de mobilisation des ressources pour les pays à revenu élevé et intermédiaire. Le PNUD atténuera ce défi en renforçant les partenariats existants avec les donateurs, en établissant de nouvelles initiatives de coopération Sud-Sud et triangulaire et en engageant stratégiquement le secteur privé.

39. Certaines communautés sont hésitantes face aux interventions innovantes. Pour minimiser le risque de retards prolongés dans les efforts du programme, le PNUD s'associera aux ministères gouvernementaux responsables de la planification, de la transformation numérique et de la numérisation et de l'innovation. En collaboration avec les organisations de la société civile, le PNUD facilitera les dialogues et les interventions d'autonomisation, en sensibilisant les principales parties prenantes à la valeur ajoutée, aux avantages et aux possibilités que la numérisation et l'innovation peuvent ouvrir dans leurs secteurs. Comme l'a montré la pandémie, le passage aux espaces virtuels réduit ce risque.

40. Pour garantir l'appropriation nationale, la responsabilité mutuelle et la participation, le mécanisme de gouvernance à appliquer au niveau national consistera à s'appuyer sur les systèmes existants, notamment l'équipe de pays des Nations unies et les agences régionales. Des conseils de projet conjoints avec des homologues nationaux, des comités de pilotage multipartites et des comités de coordination nationaux (le cas échéant) superviseront la mise en œuvre. Le présent descriptif de programme donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège),

les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

41. Le programme sera exécuté sur le plan national. Si nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par l'exécution directe pour tout ou partie du programme en cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres entités des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

#### **IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme**

42. Le PNUD utilisera des approches participatives et basées sur les droits pour le suivi et l'évaluation. Les cadres développés au niveau national seront alignés sur le plan de suivi et d'évaluation du Plan-cadre de coopération plurinationale des Nations Unies pour le développement durable. Le plan de suivi et d'évaluation du programme comprendra des données ventilées par genre avec des indicateurs quantitatifs et qualitatifs pour détecter les changements structurels.

43. Le plan comprendra des examens trimestriels pour suivre les progrès, au moins un examen annuel des données et des preuves et des évaluations à mi-parcours et finales. Les évaluations seront sensibles au genre afin de mesurer les impacts différentiels des interventions sur les femmes et les hommes. Les évaluations d'impact aideront le bureau multipays à évaluer les résultats de la mise en œuvre du projet. La mise en œuvre du plan sera suivie par l'équipe de suivi et d'évaluation et les équipes de projet pour s'assurer que les leçons apprises sont réintégrées dans la mise en œuvre du projet.

44. Le PNUD aidera les institutions nationales, y compris les bureaux centraux de statistiques, les ministères de la planification et les ministères de tutelle, à générer et à gérer des données en coordonnant et en fournissant une formation à la collecte et à l'analyse des données pour le suivi et l'évaluation. La fonction du PNUD dédiée au suivi et à l'évaluation soutiendra lorsque cela est nécessaire la formation des gouvernements et des organisations de la société civile afin qu'ils puissent utiliser efficacement et régulièrement les données et assurer un suivi basé sur les résultats et mettant l'accent sur l'intégration des questions transversales, y compris le genre et la réduction de la pauvreté.

45. Le PNUD s'appuiera largement sur des flux de travail basés sur le cloud, reliant les processus de planification du travail et les budgets aux rapports d'avancement mensuels et trimestriels et à l'assurance qualité. Pour la programmation conjointe et les autres initiatives de mise en œuvre conjointe avec les partenaires de développement et le système de développement des Nations Unies, le PNUD appuiera la collecte et le regroupement des données, ainsi que la collaboration, afin de réduire les chevauchements et de promouvoir les synergies et la complémentarité. Les pratiques émergentes et les meilleures pratiques en matière de collecte et de diffusion des données seront appliquées, notamment pour permettre une analyse inclusive et en temps réel, la prise de décision et la co-validation.

## Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Barbade et les Caraïbes orientales (2022-2026)

**Priorité ou objectif du pays : Résilience économique et prospérité partagée (ODD 8)**

**Réalisation 1 énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir le PNUD : Réalisation 2 énoncée dans le Plan-cadre plurinational – Les Caraïbes ont pleinement effectué la transition vers une économie plus diversifiée et durable qui soutient une croissance économique inclusive et résiliente**

**Réalisation correspondante 1 du plan stratégique : transformation structurelle**

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
<p><b>Indicateur 8.3.1 :</b> proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par genre</p> <p><b>Niveau de référence :</b> à déterminer</p> <p><b>Niveau cible :</b> à déterminer</p> <p>Solution de signature E.1 Personnes et institutions dotées de capacités et de possibilités numériques renforcées pour contribuer à des sociétés numériques inclusives et en bénéficier</p> <p>Réalisation 2 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources, indicateur 4 Taux de participation au marché du travail pour les personnes âgées de 15 ans et plus, par genre (et race/ethnicité si disponible)</p> <p><b>Niveau de référence :</b> à déterminer</p>	<p><b>Sources de données :</b> PNUD Bulletins nationaux de statistique et communiqués statistiques périodiques</p> <p><b>Fréquence de la collecte :</b> annuelle</p> <p><b>Source des données :</b> enquêtes nationales sur les forces de travail et données de recensement</p> <p><b>Fréquence de la collecte :</b> annuelle</p>	<p><b>Produit 1.1 :</b> les petites entreprises et les gouvernements ont des capacités renforcées et un accès à un financement durable pour la transformation numérique et le développement de l'économie bleue.</p> <p><b>Indicateur 1.1.1 :</b> nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien direct en matière de flux de trésorerie, ventilé par genre du propriétaire (femmes ou hommes)</p> <p><b>Base de référence :</b> 44 (26 femmes/18 hommes) (2020)</p> <p><b>Objectif :</b> 500 (250 femmes/250 hommes)</p> <p><b>Source :</b> PNUD</p> <p><b>Fréquence de la collecte :</b> annuelle</p> <p><b>Indicateur 1.1.2 :</b> nombre d'emplois conservés pendant au moins un an dans les entreprises bénéficiant de mesures de résilience et de relance économiques, ventilé par genre</p> <p><b>Niveau de référence :</b> 0 (2021)</p> <p><b>Niveau cible :</b> 60</p> <p><b>Source :</b> ministères du travail, départements nationaux de statistiques</p> <p><b>Fréquence de la collecte :</b> annuelle</p> <p><b>Indicateur 1.1.3 :</b> nombre de nouveaux mécanismes mis en place pour l'assistance technique et le financement des interventions en faveur de l'économie bleue. Taux de</p>	<p>Chambre de commerce, ministères responsables des petites entreprises et de l'entrepreneuriat, groupes d'agriculteurs et de pêcheurs, bureaux centraux du budget</p> <p>Université des Indes occidentales</p> <p>ONU-Femmes</p> <p>UNICEF</p> <p>OIT</p> <p>Groupes de femmes nationaux et communautaires</p> <p>Organisations de la société civile</p> <p>Chambres de commerce et entreprises du secteur privé</p> <p>OECO</p>	<p><b>Ressources ordinaires :</b> <b>520 000 dollars</b></p> <p><b>Autres ressources :</b> <b>13 000 000 dollars</b></p>

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
<b>Niveau cible</b> : à déterminer		satisfaction des entreprises à l'égard des initiatives de renforcement des capacités <b>Niveau de référence</b> : 0 (2021) <b>Niveau cible</b> : 3 <b>Source</b> : PNUD <b>Fréquence de la collecte</b> : annuelle		
		<b>Produit 1.2</b> : les ministères d'exécution du gouvernement ont des capacités renforcées pour la planification du développement durable et la production de données pour une croissance et un redressement économiques inclusifs.  <b>Indicateur 1.2.1</b> : nombre de plans de développement nationaux soumis à l'approbation du gouvernement, y compris les plans d'action annuels qui favorisent la durabilité. <b>Niveau de référence</b> : 0 (2021) <b>Niveau cible</b> : 10 <b>Source</b> : ministères des finances, de la planification et du développement économique <b>Fréquence de la collecte</b> : annuelle		
		<b>Indicateur 1.2.2</b> : pourcentage de fonctionnaires ayant des compétences accrues en matière de planification et de production de données et les intégrant dans de nouveaux processus <b>Niveau de référence</b> : 0 (2021) <b>Niveau cible</b> : 50 <b>Source</b> : PNUD <b>Fréquence de la collecte</b> : annuelle		

**Priorité ou objectif du pays** : Résilience aux changements climatiques et gestion des ressources naturelles (ODD 13)

Réalisation 2 énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir le PNUD : Réalisation 5 énoncée dans le Plan-cadre plurinational – les personnes, les communautés et les institutions des Caraïbes ont amélioré leur capacité d'adaptation en vue d'une gestion des risques et de l'adaptation aux changements climatiques, et de l'atténuation de ses effets, qui soient inclusives et tiennent compte des questions de genre

Réalisation correspondante 3 du plan stratégique : Renforcement de la résilience

<b>Indicateur 11.b.1</b> : nombre de pays ayant adopté et mis	<b>Sources de données</b> :	<b>Produit 2.1</b> : les agents nationaux et régionaux de gestion des risques de catastrophe ont amélioré leurs capacités de	Organisations	<b>Ressources ordinaires</b> :
---	-----------------------------	--	---------------	--------------------------------

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
<p>en place des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)</p> <p><b>Niveau de référence :</b> à déterminer</p> <p><b>Niveau cible :</b> à déterminer</p>	<p>PNUD</p> <p>Stratégies nationales de relèvement</p> <p><b>Fréquence de la collecte :</b> annuelle</p>	<p>planification et d'intervention en matière de relèvement après une catastrophe en tenant compte des questions de genre et des risques.</p> <p><b>Indicateur 2.1.1 :</b> nombre de personnes dans les secteurs clés ayant des compétences actualisées pour mettre en œuvre des stratégies de relèvement, ventilées par genre (F/M) et par âge</p> <p><b>Niveau de référence :</b> 70 (30/40) 2020</p> <p><b>Niveau cible :</b> 320 (160/160)</p> <p><b>Source :</b> PNUD</p> <p><b>Fréquence de la collecte :</b> annuelle</p> <p><b>Indicateur 2.1.2 :</b> nombre de pays ayant élaboré et soumis à l'approbation du Cabinet des stratégies de redressement tenant compte de la dimension de genre</p> <p><b>Niveau de référence :</b> 1 (2021)</p> <p><b>Niveau cible :</b> 8</p> <p><b>Source :</b> ministères des affaires intérieures, agences nationales de gestion des catastrophes</p> <p><b>Fréquence de la collecte :</b> annuelle</p>	<p>communautaires</p> <p>Organisations de la société civile</p> <p>Bureaux nationaux des catastrophes et services météorologiques nationaux</p> <p>Organisations du secteur privé (fournisseurs de télécommunications, compagnies d'assurance)</p> <p>Ministères de la planification, du logement et des finances</p> <p>Groupes de jeunes et de femmes</p> <p>Bureaux de statistique, CDEMA</p>	<p><b>55 000 dollars</b></p> <p><b>Autres ressources :</b></p> <p><b>63 500 000 dollars</b></p>
<p>Indicateur de la solution distinctive 3.2 renforcement des capacités de prévention des conflits et de consolidation de la paix aux niveaux régional, national et infranational et au-delà des frontières</p>				
<p>Réalisation 3 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources, indicateur 1</p> <p>Nombre de pays ayant adopté et mis en place des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe, conformément au Cadre de Sendai</p> <p><b>Niveau de référence :</b> à déterminer</p> <p><b>Niveau cible :</b> à déterminer</p>	<p><b>Source :</b> rapports nationaux sur la réduction des risques de catastrophes et rapports du PNUD.</p>	<p><b>Produit 2.2 :</b> les agences nationales et les groupes communautaires ont accès à des systèmes de préparation aux catastrophes améliorés, intégrés et tenant compte des questions de genre.</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles

Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable

Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)

Principaux partenaires ou cadres de partenariat

Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)

**Fréquence de la collecte :**  
annuelle

**Indicateur 2.2.1 :** nombre de mécanismes nationaux nouveaux et actualisés, tenant compte des risques et des questions de genre, pour se préparer aux catastrophes et s'en relever

**Niveau de référence :** 1 (2021)

**Niveau cible :** 20

**Source :** ministères de l'intérieur, agences nationales de gestion des catastrophes

**Fréquence de la collecte :** annuelle

**Indicateur 2.2.2 :** pourcentage de groupes ou de communautés cibles adoptant de nouvelles mesures de réduction des risques de catastrophe

**Niveau de référence :** 0 (2021)

**Niveau cible :** 40

**Source :** agences nationales de gestion des catastrophes

**Fréquence de la collecte :** annuelle

**Priorité ou objectif du pays :** Résilience aux changements climatiques et gestion des ressources naturelles (ODD 13)

**Réalisation 1 énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir le PNUD : Réalisation 6 énoncée dans le Plan-cadre de coopération plurinational – Les pays des Caraïbes gèrent les ressources naturelles et les écosystèmes en renforçant leur résilience et en améliorant la résilience et la prospérité des personnes et des communautés qui en dépendent**

**Réalisation correspondante 3 du plan stratégique :** Renforcement de la résilience

**Indicateur 13.2.1 :** nombre de pays ayant déclaré avoir mis en place ou mis en œuvre une politique, une stratégie ou un plan intégré visant à améliorer leur aptitude à s'adapter aux incidences négatives des changements climatiques, à renforcer leur résilience face à ces changements et à favoriser de faibles émissions de gaz à effet de serre, sans menacer la production alimentaire (notamment un plan

**Sources :**  
gazettes nationales  
Communications nationales à la CCNUCC  
PNUD

**Fréquence de la collecte :**  
annuelle

**Produit 3.1 :** les populations, y compris les plus vulnérables, ont un meilleur accès à une énergie abordable, fiable et durable.

**Indicateur 3.1.1 :** nombre de mégawatts générés par les nouvelles installations de systèmes d'énergie solaire photovoltaïque, de bioénergie ou d'autres énergies renouvelables

**Niveau de référence :** (2021) 0

**Niveau cible :** 3 MW

**Source :** ministères de l'énergie

**Fréquence de la collecte :** annuelle

**Indicateur 3.1.2 :** nombre de nouveaux mécanismes de financement mis en place pour soutenir la mise en œuvre

Fonds pour l'environnement mondial, Fonds vert pour le climat

Banque de développement des Caraïbes

Groupe de la Banque mondiale

Organisations régionales (CDEMA, OECO, Institut de météorologie et d'hydrologie des Caraïbes)

Partenaires de développement régionaux

CARICOM

**Ressources ordinaires :**  
**939 000 dollars**

**Autres ressources :**  
**18 000 000 dollars**



<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
<p>national d'adaptation, une contribution déterminée au niveau national, une communication nationale et un rapport biennal actualisé, entre autres)</p> <p><b>Niveau de référence :</b> à déterminer</p> <p><b>Niveau cible :</b> à déterminer</p> <p><b>Indicateur 14.5.1 :</b> pourcentage régional de la surface des aires marines protégées, par rapport à la surface totale des aires marines</p> <p>Pourcentage régional de la surface des aires terrestres protégées, par rapport à la surface totale des aires terrestres</p> <p><b>Base de référence :</b> 2 % de zones marines protégées (13 pays)</p> <p>18,06 % de zones terrestres protégées (13 pays) (2021 avec les données de chaque pays de 2010 à 2021)</p> <p><b>Niveau cible :</b> à déterminer</p>	<p><b>Source :</b> compagnies d'assurance nationales</p> <p><b>Fréquence de la collecte :</b> annuelle</p>	<p>de transitions efficaces en matière d'énergie et d'énergies renouvelables</p> <p><b>Niveau de référence :</b> à déterminer</p> <p><b>Niveau cible :</b> à déterminer</p> <p><b>Source :</b> publications du ministère, gazettes nationales</p> <p><b>Fréquence de la collecte :</b> annuelle</p> <p><b>Produit 3.2 :</b> les agences nationales et les organisations communautaires ont renforcé leurs capacités de planification, de collecte, d'analyse et de gestion des ressources naturelles.</p> <p><b>Indicateur 3.2.1 :</b> nombre de contributions déterminées au niveau national, de politiques de gestion intégrée des ressources naturelles et de cadres juridiques et réglementaires élaborés ou révisés pour répondre aux normes internationales et accompagnés de plans nationaux de mise en œuvre</p> <p><b>Niveau de référence :</b> 0</p> <p><b>Niveau cible :</b> 5</p> <p><b>Source des données :</b> publications des ministères, gazettes nationales, communications de la CCNUCC</p> <p><b>Fréquence de la collecte :</b> annuelle</p> <p><b>Indicateur 3.2.2 :</b> nombre de plans de contributions déterminées au niveau national mis en œuvre pour intégrer de nouveaux secteurs et gaz à effet de serre</p> <p><b>Niveau de référence :</b> 0</p> <p><b>Niveau cible :</b> 4</p> <p><b>Source :</b> publications des ministères, gazettes nationales, communications de la CCNUCC</p> <p><b>Fréquence de la collecte :</b> annuelle</p> <p><b>Indicateur 3.2.3 :</b> pourcentage de zones protégées terrestres légalement déclarées créées ou faisant l'objet d'une gestion améliorée pour la conservation et l'utilisation durable</p> <p><b>Niveau de référence :</b> à déterminer</p>	<p>Centre de la Communauté des Caraïbes sur les changements climatiques</p> <p>Centre des Caraïbes pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique</p> <p>Ministères chargés de la lutte contre les changements climatiques, de l'énergie, de l'environnement, de l'économie bleue et de la gestion des ressources naturelles, des finances et de la planification économique.</p> <p>Ministères de la planification, du logement et des finances</p> <p>Bureaux nationaux des catastrophes et services météorologiques nationaux</p> <p>Organisations du secteur privé (fournisseurs de télécommunications, compagnies d'assurance)</p> <p>Université des Indes occidentales</p> <p>Organisations non gouvernementales et organisations de la société civile</p> <p>Associations locales</p> <p>Organisations de jeunes</p> <p>Départements nationaux de statistique</p> <p>Responsables locaux</p> <p>Groupes de jeunes et de femmes</p> <p>Bureaux de statistique</p>	
<p>Réalisation 3 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources, indicateur 4 Nombre de personnes vulnérables couvertes par une assurance contre les catastrophes et les risques climatiques</p>				

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
<p><b>Niveau de référence :</b> à déterminer</p> <p><b>Niveau cible :</b> à déterminer</p>		<p><b>Niveau cible :</b> 20 %</p> <p><b>Source des données :</b> évaluations ministérielles</p> <p><b>Fréquence de la collecte :</b> annuelle</p> <p><b>Produit 3.3 :</b> les gouvernements et les communautés ont des capacités accrues pour s'adapter aux impacts des changements climatiques et les atténuer.</p> <p><b>Indicateur 3.3.1 :</b> nombre de mesures d'adaptation aux changements climatiques tenant compte des risques et des questions de genre mises en œuvre dans les secteurs identifiés dans les plans d'adaptation nationaux</p> <p><b>Niveau de référence :</b> 0</p> <p><b>Niveau cible :</b> 12</p> <p><b>Source :</b> ministères du développement durable et de lutte contre les changements climatiques</p> <p><b>Indicateur 3.3.2 :</b> nombre de mesures d'atténuation des changements climatiques tenant compte des risques et de la dimension de genre mises en œuvre dans des secteurs spécifiques déterminés dans les mesures d'atténuation appropriées au niveau national</p> <p><b>Niveau de référence :</b> 0</p> <p><b>Niveau cible :</b> 12</p> <p><b>Source :</b> publications des ministères, gazettes nationales, communications de la CCNUCC.</p>	<p>Comité national de lutte contre les changements climatiques</p> <p>Groupes indigènes</p>	

**Priorité ou objectif du pays : Sécurité, justice et état de droit (ODD 16)**

**Réalisation 4 énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir le PNUD : Réalisation 7 énoncée dans le Plan-cadre de coopération plurinational – Les lois, politiques, systèmes et institutions régionaux et nationaux améliorent l'accès à la justice et favorisent la paix, la cohésion sociale et la sécurité**

**Réalisation correspondante 1 du plan stratégique : Transformation structurelle**

<p><b>Indicateur 16.3.2</b> du Plan-cadre de coopération plurinational : proportion de la population carcérale en instance de jugement</p>	<p><b>Sources :</b> gazettes nationales Rapports de projets du PNUD, rapports des ministères de la justice</p>	<p><b>Produit 4.1 :</b> les acteurs nationaux et régionaux disposent de capacités renforcées pour améliorer la gouvernance, la gestion des données sur la criminalité, la gestion et la coordination de la réponse à la criminalité.</p>	<p>Ministères de la justice Bureaux des procureurs généraux Magistrats ou juges et membres du personnel des tribunaux</p>	<p><b>Ressources ordinaires :</b> 410 000 dollars</p> <p><b>Autres ressources :</b> 14 000 000 dollars</p>
--	--	--	---	--

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
<p><b>Niveau de référence :</b> à déterminer</p> <p><b>Niveau cible :</b> à déterminer</p> <p>Réalisation 1 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources, indicateur 7c</p> <p>Proportion de mesures politiques sensibles au genre dans le total des mesures politiques adoptées en réponse à la COVID-19, dans les domaines de : la violence à l'égard des femmes</p> <p><b>Niveau de référence :</b> à déterminer</p> <p><b>Niveau cible :</b> à déterminer</p>	<p><b>Fréquence de la collecte :</b> annuelle</p> <p><b>Source :</b> bureaux nationaux pour l'égalité des genres</p> <p><b>Fréquence de la collecte :</b> annuelle</p>	<p><b>Indicateur 4.1.1 :</b> nombre de pays disposant de nouveaux systèmes de gestion des données et des affaires et de mécanismes de coordination pour la gestion des affaires pénales</p> <p><b>Source :</b> police, directeurs des poursuites publiques, prisons</p> <p><b>Fréquence de la collecte :</b> annuelle</p> <p><b>Indicateur 4.1.2 :</b> nombre de pays utilisant des données désagrégées et comparables au niveau mondial sur la violence à l'égard des femmes et des filles, approuvées par l'ONUUDC</p> <p><b>Niveau de référence :</b> à déterminer</p> <p><b>Niveau cible :</b> à déterminer</p> <p><b>Source :</b> police, directeurs des poursuites publiques, prisons</p> <p><b>Fréquence de la collecte :</b> annuelle</p> <p><b>Indicateur 4.1.3 :</b> nombre de pays produisant des données sur la criminalité ventilées par genre et par âge</p> <p><b>Niveau de référence :</b> à déterminer</p> <p><b>Niveau cible :</b> à déterminer</p> <p><b>Source :</b> police, directeurs des poursuites publiques, prisons</p> <p><b>Fréquence de la collecte :</b> annuelle</p> <p><b>Indicateur 4.1.4 :</b> état de la mise en œuvre des procédures pénales à la Barbade, à la Dominique, à Saint-Kitts-et-Nevis, à Sainte-Lucie, à Saint-Vincent-et-les Grenadines</p> <p>0 – Aucune procédure n'a été élaborée</p> <p>1 – Projet de procédures terminé</p> <p>2 – Procédures approuvées et utilisées</p> <p><b>Niveau de référence :</b> 0</p> <p><b>Niveau cible :</b> 2</p> <p><b>Source :</b> gazettes nationales, rapports de projets du PNUD, données des ministères de la justice</p> <p><b>Fréquence de la collecte :</b> annuelle</p>	<p>Commissaires de police et officiers de police</p> <p>Agents pénitentiaires</p> <p>Services de probation</p> <p>Ordres des avocats</p> <p>Départements de statistique</p> <p>Organisations de la société civile et organisations non gouvernementales</p> <p>OECD (Cour suprême des Caraïbes orientales)</p> <p>CARICOM (Cour de justice des Caraïbes)</p> <p>Union européenne</p>	